

Commission d'enquête publique du PLUi  
De la Communauté Urbaine d'Arras.  
M. GUILBERT, Gérard, président de la commission d'enquête  
M. CHLEBOWSKI, Patrick, membre titulaire  
M. LECLAIRE, Francis, membre titulaire  
M.FEBURIE, Roger, membre titulaire  
M.THEETTEN, Olivier, membre titulaire

à

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'ARRAS  
La Citadelle, 146 Allée du Bastion de la Reine  
CS 10345 – 62026 ARRAS

HAZEBROUCK le 09 août 2019

**OBJET** :Précision de la commission d'enquête  
Réserve n°4 (page 54 de l'avis et conclusions de la CE)

La commission d'enquête souhaite apporter quelques précisions quant à l'application de la réserve n°4 ainsi rédigée :

« Réserve n°4 :

*Organiser une réunion publique en application du L123-15 du code de l'Environnement §3 afin d'apporter toutes les explications attendues par le public sur le devenir de leur commune.»*

L'enquête publique pour l'élaboration du PLUI de la Communauté Urbaine d'Arras s'est déroulée du 13 mai au 26 juin 2019. L'application de l'article L123-15 du Code de l'environnement accorde un délai de deux mois pour l'organisation de cette réunion à compter du jour de clôture de l'enquête, donc du 27 juin au 26 août 2019 soit en pleine période de vacances d'été.

Aussi, afin d'assurer l'information la plus large possible de la population d'Achicourt, la commission d'enquête précise que le délai accordé pour son organisation pourra être prolongé jusqu'à la mi-septembre 2019 et que l'on pourra considérer la réserve n°4 comme levée si la réunion publique se déroule avant cette date limite.

Président  
G. GUILBERT



Membre  
P.  
CHLEBOWSKI



Membre  
R. FEBURIE



Membre  
F. LECLAIRE



Membre  
O. THEETTEN

